



Direction de la Vie Citoyenne
Service Vie Participative

ASSEMBLE GENERALE DU CENTRE VILLE

RELEVÉ DE CONCLUSION JEUDI 16 JUIN 2005

Présents :

Co-présidentes : Nathalie BEGUIER, Catherine GANIVET.

Elus municipaux : Rodolphe CHALLET, Adjoint de la Direction de la Vie Citoyenne, Bernard JOURDAIN, Conseiller Municipal.

Agents municipaux : Olivier THOMAS, Chef du service voirie.

Membres du Conseil de Quartier : Gilles ALBERT, Christiane BERNIS, Georges COLOMER, Ghislaine COLOMER, Alain CRIGNON, Brigitte DURGAND, Danielle GABORIAU, Evelyne GUION, Bernard FAQUET, Jean-Gabriel HERNANDEZ, Michèle JOUSSEAUME, Christine LEVAIN, Florence MECHIN, Jacques MORIN, Mireille TREBUCQ, Marc VECHAMBRE, Emmanuelle VITTU, Jean-Marie WACK.

Direction de la Vie Citoyenne : Laurence FAUCON, Responsable du Service Vie Participative, Nathalie SENE, Assistante du Conseil de Quartier.

Excusé(e)s : Françoise MAYE, Marie TROCME.

Absents : Alain GARCIA, conseiller municipal, Catherine REYSSAT, Conseillère Municipale, Maurice BAGOT, Jean-Luc BAUMARD, Laurent BERENGER, Denys BOURDEAU, Susan BURGESS, Philippe HOFMANN, Jean-Louis MOREAU, Philippe MOREAU, Jean-Michel PIERRE.

Public : environ 30 personnes.

Objet : Validation du relevé de conclusion du conseil de quartier du 28 avril 2005.

Le conseil de quartier valide le relevé de conclusion à l'unanimité.

Objet : Dossiers en cours.

➤ Parking de la rue de l'Yser : le service bâtiment envisage la démolition de bâtiments. Le service voirie propose une esquisse du projet. Le nombre de places possibles sur le site a été étudié (environ 60 places). L'accès du parking se ferait par la rue de l'Yser et la sortie, sous réserve d'acquisition de parcelles, par la rue Jacques Nanteuil.

➤ Parkings de l'Avenue de Paris : deux parkings sont en cours d'étude. Le parking de Bellune (86 Avenue de Paris et 87 Rue de Bellune) serait payant, 70 places par abonnement et une quinzaine de places par horodateur. Si l'appel d'offre est fructueux, les travaux pourraient démarrer fin 2005 début 2006.

Intervention public

L'école Paul Bert souhaiterait une sortie pour les livraisons.

C'est impossible cela créerait un problème pour le fonctionnement de l'école notamment en ce qui concerne l'entrée et la sortie de l'école.

➤ Rue Tartifume : une étude paysagère a été lancée pour le bassin d'orage face au parking ainsi que pour les venelles. Le bureau d'étude a réalisé une première esquisse de travail intégrant les plantations, l'aire de jeux et l'allée piétonne.

➤ Parking : capacité de 80 places. Le type d'abonnement n'est pas arrêté. Les travaux seraient possibles en 2006.

➤ Revêtement : l'appel d'offre était infructueux. Le début des travaux a donc été retardé. Les travaux débuteraient en octobre 2005.

Réponse Mairie/Proposition Conseil.

- Parking de la rue Tartifume : le nombre de places annoncé au départ était de 160. Quand y aura-t-il une réunion publique ?

Des mises au point sont encore nécessaires, une réunion publique en intégrant les tarifs pourrait s'organiser à la rentrée de septembre 2005.

- Rue Tartifume : prévoir le plateau surélevé au niveau de la rue du Bas Paradis pour ralentir les véhicules ?

Il sera situé au débouché de la rue Tartifume. Après cette réalisation, il faudra évaluer son impact sur la circulation.

➤ Rue du Petit Banc : les travaux effectués n'ont pas tenu, les trous ont juste été bouchés.

Réponse Mairie.

De nombreuses rues ont besoin d'être refaites au niveau des trottoirs. Cette rue ne fera pas partie des priorités à venir.

➤ Quand les travaux vont-ils démarrer pour les Places de la Brèche/du Donjon/du Roulage ?

Réponse Mairie.

Place de la Brèche : les travaux préparatoires devaient débuter au dernier trimestre 2005.

Place du Roulage : les travaux préparatoires (remplacement du réseau eau potable) sont programmés pour le troisième trimestre 2005. L'aménagement de la place pourrait débuter début 2005 pour une durée de l'ordre de huit à douze mois.

Objet : Echange public/conseil de quartier/mairie.

Intervention Public

➤ Comment va s'organiser la constitution du conseil de Quartier.

Le conseil de quartier avait proposé autant d'anciens que de nouveaux conseillers mais c'est impossible au-delà de 35 candidature un tirage au sort s'effectuera.

➤ Comment va fonctionner le conseil de quartier.

Le bureau sera élu en octobre/novembre 2005. Ce bureau décidera des dossiers à évoquer et établira l'ordre du jour du conseil de quartier.

➤ Comment sont traités les dossiers ?

Ils sont traités au cas par cas, certains ont demandé plus de temps car une étude était nécessaire.

➤ Comment l'enveloppe budgétaire est-elle attribuée.

L'enveloppe est similaire chaque année et pour tous les conseils de quartiers. Sur ce point, le quartier du Centre Ville ayant le plus d'habitants comparé aux autres quartiers, les membres du conseil de quartier du Centre Ville auraient souhaité avoir une enveloppe plus importante que les autres conseils de quartiers.

Réponse Mairie.

Avant de revoir la répartition de l'enveloppe budgétaire il faudrait utiliser son intégralité, ce qui n'a pas été le cas pendant ces trois ans. Toutefois cette proposition mérite d'être étudiée. En ce qui concerne la composition des conseillers, ils sont au nombre de 35 ce qui permet à tous de s'exprimer.

➤ Depuis la constitution de conseil de quartier, les formations (budget...) ont été assurées qu'en 2004, il serait préférable que les conseillers soient formés dès la mise en place du conseil de quartier.

Réponse Mairie.

Dès la séance plénière du 1^{er} octobre 2005, une formation budget/fonctionnement des services... sera assurée pour que le conseil de quartier démarre dans de bonnes conditions.

➤ Quels sont les moyens de communication ?

Réponse Mairie

Le Vivre à Niort (une page est réservée au quartier et au conseil de quartier), la Presse, l'Info Quartier, le Couleurs Quartiers (trimestriel disponible en MCSP, à l'Hôtel de Ville et à l'hôtel Administratif) et l'Info Synthèse. Il y a aussi une rubrique sur le portail de la ville de Niort donnant des informations sur les quartiers avec tous les relevés de conclusions de tous les conseils de quartiers.

➤ Combien de temps faut-il consacrer au conseil de quartier ?

Réponse Mairie.

Une réunion tous les deux mois pour les membres du conseil de quartier. Une réunion en plus tous les deux mois pour les membres du bureau. Pour les membres des commissions, le fonctionnement est libre, l'investissement est plus important pour bien traiter les dossiers.

➤ Le renouvellement des co-présidents élus est-il envisagé ?

Réponse Mairie.

Il n'y a pas de réponse définitive, cela a été évoqué parmi les élus mais ce sera au Maire de décider.

Objet : Points divers.

- Serait-il possible de revoir le revêtement de la rue Brisson ?

Un traitement sera effectué pour la chaussée et les trottoirs après les travaux de la Place de Donjon.

- Rue du 24 Février : les voitures se garent sur le trottoir côté impair (côté gauche) en allant de la Place Saint Jean à la Place du Roulage. Prévoir des plots le long du trottoir. Fiche de proximité établie.

- Interview d'un membre du conseil de quartier sur le Vivre à Niort : certains membres ont été choqué par les termes utilisés. Interviewer plusieurs membres du conseil de quartier aurait été préférable.

- Où en est la Charte de Propreté ? : un règlement est en cours et deviendra à terme un arrêté du Maire avec la possibilité de verbaliser (onze euros) les propriétaires de chiens qui ne respecteraient pas le règlement précité. Douze sites ont été pressentis dans le centre ville.

- Parking du Moulin de Milieu : créer un passage piétons reliant la passerelle de la rue Brisson vers la passerelle de Villa Niorto. Fiche de proximité établie.

- Ecole primaire Jean Macé : prévoir la réfection du sol d'une classe et la peinture/réfection du hall d'entrée. Le conseil de quartier vote le financement pour une somme approximative de 10 000 euros. Fiche de proximité établie.

- Y a-t-il une étude de remise en valeur des rues des commerces de Niort ?

Dans le cadre de la journée sans voiture en septembre 2004, la commission cadre de vie/environnement du conseil de quartier est allée dans les rues du centre ville pour faire un repérage des balcons fleuris, ce qui a permis de constater les façades qui manquaient d'entretien. C'est au propriétaire d'intervenir et non au conseil de quartier.

- Rue de l'Arsenal : les façades sont noircies par le pot d'échappement des véhicules. L'étude d'un nouvel aménagement de cette rue est souhaitable.

- Parc de jeux de la Place Saint Jean : celui-ci a été fermé pendant six mois, cela manquait aux enfants. La ville est dans l'obligation de clore les aires de jeux dès qu'un problème est détecté. L'aire de jeux sera ouvert avant cet été.

- Rue Paul François Proust : remplacer le panneau « sens interdit » du côté de l'immeuble Saint Hilaire. Des véhicules empruntent le tronçon à contre sens. Fiche de proximité établie.

PROCHAINE REUNION**ASSEMBLEE CONSTITUTIVE**

Mardi 20 septembre, 18h30 – Salle de Justice de Paix (Hôtel de Ville)